

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : JEUNESSE, EDUCATION ET SPORT

Approbation d'un tarif pour les activités « Week-end Famille » proposées par les Centres Socio-Culturels et la Maison de Quartier des Espérances, à compter du 1er mai 2026

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *1^{er} avril 2026*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN, Maire*

N°2026/058

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoints au Maire*

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD,
Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,
M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE
CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD,
M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO,
Mme ROUSSEAU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé avant donné pouvoir :

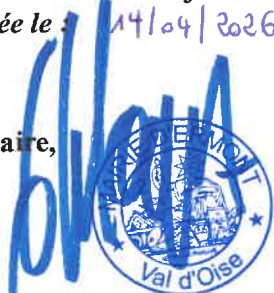
M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

JEUNESSE, ÉDUCATION ET SPORT

Approbation d'un tarif pour les activités « Week-end Famille » proposées par les Centres socio-culturels et la Maison de Quartier des Espérances, à compter du 1^{er} mai 2026

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n° 2025/062 du Conseil Municipal du 28 mars 2025 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2025/2026 ;

VU la délibération n° 2025/184 du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 autorisant le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'Aide au Projet Vacances ;

VU l'avis de la commission Jeunesse, Education et Sport du 3 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un « Week-end Famille » par la Maison de Quartier des Espérances au mois de juin 2026, dans le cadre de la poursuite des objectifs de son projet social ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter à la grille tarifaire des activités des Centres Socio-culturels et de la Maison de Quartier des Espérances un tarif pour ce type d'activité ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (35 voix)

- **APPROUVE** la mise en place d'une tarification « Week-end Famille », de 20 € par usager, qui sera incluse dans les grilles tarifaires des activités municipales des Centres Socio-Culturels et de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **DÉCIDE** que cette nouvelle tarification sera applicable à compter du 1^{er} mai 2026 ;
- **PRÉCISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, en chèques, en tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV ou par carte bancaire ;
- **PRÉCISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie centralisée pour le service des Centres Socio-Culturels et de la Maison de Quartier.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN**

**APF 2026 (Informations complémentaires en orange)
Descriptif succinct**

Action : Organisation d'un week-end familial :

Dans la continuité de la dynamique engagée en 2025 autour des sorties familiales, la Maison de Quartier souhaite proposer en 2026 un week-end familial coconstruit par les familles, permettant de renforcer leur participation active, leur autonomie et leur pouvoir d'agir.

Les familles seront actrices à chaque étape : choix du lieu, hébergement, budget, activités et logistique. Ce projet vise également à valoriser la coopération entre parents et enfants et à encourager l'entraide entre familles. **Le transport sera effectué en covoiturage par les familles elles-mêmes.**

Objectifs

- Favoriser la co-construction et l'implication des familles dans toutes les étapes d'un projet collectif,
- Développer des compétences en organisation, gestion budgétaire et prise de décision collective,
- Renforcer les liens familiaux et parent-enfant à travers un temps de loisirs partagé,
- Encourager la mixité sociale, l'entraide et la solidarité au sein du groupe,
- Promouvoir un accès au départ en vacances pour toutes les familles.

Maison de quartier des Espérances

Déroulement du projet

- Octobre 2025 – Juin 2026 : Réunions de préparation : choix du lieu, hébergement, activités, transport, budget, règles de vie
- Le week-end du 20-21 juin 2026 (date prévisionnelle) : Week-end familial (2 jours / 1 nuit) – lieu choisi par les familles (Mont Saint-Michel)

Coûts estimés

- Fonctionnement : Prestations de service et dépenses d'alimentation / petit matériel - 2000€
- Fonctionnement : Hébergement - 2000 €
- RH : Frais de personnel - 2571,12 €

Frais de personnel décomposés comme suit :

- Référente famille : 20H de préparation + bilan / 26H d'animation = 1060,76 €
- Référente enfance : 5H de préparation+ bilan / 26H d'animation = 670,84 €
- Agent d'accueil chargé d'administratif : 10H de préparation + contact avec les familles / 26hH d'animation = 839,52 €

Recettes estimées

- Participations familiales (20 € / usager, 60 participants) : 1200€
- Demande de subvention CAF : 2000 €
- Reste à charge de la commune : 3371,12 €

Mise à jour au 13/02/26
Depuis la première présentation du projet

L'appel à projets étant arrivé le 06/02/2026, un élément a dû être pris en compte : la subvention accordée ne compte pas les frais de personnel, et se limite à 50% du budget de fonctionnement réduisant la demande de subvention à 2000 € (au lieu des 3000 € prévus initialement) pour un prévisionnel de 4000 € de dépenses de fonctionnement.

En contrepartie, la préparation du séjour ayant avancé, et les coûts RH horaires nous ayant été transmis, nous avons pu d'une part organiser le projet pour limiter le volume horaire des agents, d'autre part affiner les frais de personnel réels. Leur montant passe d'une première estimation haute de 4000 € à environ 2600 €, permettant de ne pas augmenter le reste à charge de la Commune pour ce projet.



Vu pour être annexé à
délibération n° 2026-058-DT
ERMONT, le 10/04/2026

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20260408-2026-058-DT
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026